
N° 2016/123

DATE DE CONVOCATION

Le 24 novembre 2016

OBJET :

**ALLOCATION D'UNE
SUBVENTION
SUPPLEMENTAIRE A LA
CAISSE DES ECOLES SUR
L'EXERCICE 2016**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **15**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 2 décembre 2016

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille seize, le vingt-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Karim KENTACHE, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT, Madame Véronique PETIT, Madame Martine GHENASSIA

Procurations : Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Aude POIREE pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Madame Corinne TANGE pouvoir à Madame Florence GABRY

Absent(s) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Jeanne FROIDUROT, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

Secrétaire de séance : Madame Florence GABRY

∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Evelyne POIGNON, Adjointe aux finances, expose aux membres du conseil municipal ;

Le Comptable du Centre des Finances Publiques de Luzarches demande l'annulation sur le budget de la Caisse des écoles, d'un titre émis sur l'exercice 2013 à l'encontre d'un fournisseur insolvable suite, à sa liquidation judiciaire, pour un montant de 1 517,22 €.

Considérant que l'examen du budget de la Caisse des écoles fait apparaître un besoin de financement supplémentaire nécessaire à la régularisation de cette créance éteinte ;

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement supplémentaire de 1 517,22 € au budget de la Caisse des écoles.

DIT que cette somme sera versée sur l'exercice 2016.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,